



Yas Business

La solution aux besoins numériques des entreprises

La société de téléphonie mobile Yas Togo poursuit le déploiement des solutions numériques innovantes. Elle a procédé le 20 novembre 2025, au lancement officiel de Yas Business, une solution dédiée aux besoins numériques et digitaux des entreprises ...



PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Mme Yawa Bésse, « avec ce crédit, j'ai commencé à acheter des chaussures pour dame en ballots »

Ce mercredi, "Echos des bénéficiaires des produits FNFI" vous transporte à Lomé, notamment dans le quartier Agoè Assiyéyè pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages de madame Bésse Yawa, ...

PAGE 2

POLITIQUE



Formation du gouvernement

L'analyse de l'ANC relève d'une simple opération de communication

Dans une déclaration en date du 1er décembre 2025, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) dénonce l'illégalité du décret du 8 octobre 2025 portant composition du gouvernement. Cette sortie hasardeuse nécessite quelques remarques.

PAGE 5



Programme de gouvernement

Faure Gnassingbé mesure pleinement les exigences de son nouveau rôle

Ce mardi 2 décembre 2025 a été marqué par le passage tant attendu du président du Conseil au siège de la représentation nationale à Lomé, pour prononcer son discours sur l'état de la nation, et faire sa Déclaration de politique générale (DPG). Les députés et les sénateurs étaient réunis en Congrès pour l'occasion.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : de nouveaux standards pour renforcer la qualité agroalimentaire

La scène se répète dans de nombreuses exploitations : des producteurs engagés, mais des produits parfois freinés par l'absence de repères communs. Cette page se tourne. Le Togo vient d'adopter 42 normes nationales pour donner un nouveau souffle à ses filières agroalimentaires.

Ces standards couvrent « les céréales, tubercules et légumineuses, la viande et la volaille, ainsi que l'horticulture et ses produits dérivés ». Une avancée majeure pour un secteur en quête d'harmonisation et de compétitivité.

L'objectif est de mettre fin à « l'absence de standards nationaux », véritable obstacle à l'accès aux marchés régionaux et internationaux. Ces normes devraient améliorer la qualité des produits, optimiser les chaînes de valeur et réduire les coûts de production.

Le directeur général de l'Agence togolaise de normalisation, Essot'na Héyou Bodjona, résume l'enjeu : « Ces normes sont un levier essentiel pour améliorer les processus des entreprises et soutenir la compétitivité du Made in Togo ».

Avec ce cadre renforcé, le secteur agroalimentaire togolais se dote d'outils décisifs pour mieux certifier, mieux produire et mieux exporter. Une étape stratégique pour un pays déjà doté d'un référentiel de certification des produits transformés.



La **BANQUE** à **PORTÉE** de **MAIN.**



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

Disponible gratuitement sur
Google play App Store



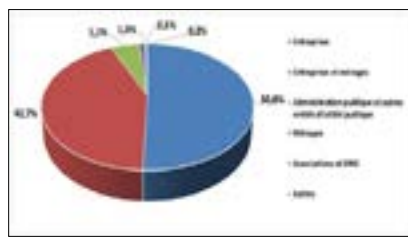
SOMMAIRE

Afrique subsaharienne
La révolution silencieuse qui fait prospérer 4G et 5G



P 7

Dépenses fiscales
Un coût en hausse, un équilibre à réinventer



P 7

Reboisement
Le Togo parmi sept pays africains ayant bénéficié d'un projet du Pnue



P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Mme Yawa Bésse, « avec ce crédit, j’ai commencé à acheter des chaussures pour dame en ballots »

Ce mercredi, “Echos des bénéficiaires des produits FNFI” vous transporte à Lomé, notamment dans le quartier Agoe assiyé pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages de Madame Bésse Yawa, bénéficiaire du Produit d’Accompagnement Spécial (PAS) du FNFI. Grâce à cet appui financier, notre interlocutrice s’est lancée dans la commercialisation de chaussures pour dame.

Lomé, quartier Agoenyivé, un des quartiers à fortes activités commerciales. C’est ici dans ce quartier que vit Madame BESSE Yawa depuis plusieurs décennies. Après avoir obtenu avec succès tous les 4 cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF), Yawa voulait consolider son activité afin de pouvoir dégager des revenus plus importants. Il lui fallait donc pouvoir avoir accès à un crédit plus élevé qui puisse lui permettre de commencer à commercialiser les chaussures dame, activité qu’elle a toujours rêvé d’exercer. “ Il n’a pas été difficile pour moi de pouvoir avoir accès à un crédit plus conséquent. Vu que j’étais déjà un très

bon élève en termes de remboursement du crédit APSEF, je suis juste reparti voir PADES Microfinance, mon institution de Microfinance pour leur présenter ma situation. Leur dire clairement que j’avais bouclé tous les 4 cycles de APSEF et que je voulais avoir accès à un autre crédit pou passer à échelle mon activité. Une fois ma situation clairement exposée, mon agent de crédit m’a indiqué qu’il existe bien le Produit d’Accompagnement Spécial qui était justement destiné aux bénéficiaires fins de cycle du crédit APSEF qui voulaient consolider leurs activités génératrices de revenus. Je me suis alors dit que c’était la grande chance de ma vie que je me



Madame Besse Yawa

devais de vite saisir”.

Décidée plus que jamais à obtenir le PAS, Yawa met tout en œuvre, suit avec succès toutes les étapes indispensables à l’obtention du crédit.

“Après un tout petit processus, je me suis vu octroyer un crédit de 100.000FCFA.

C’était un très grand soulagement pour moi, car avec ce crédit, j’ai

commencé à acheter des chaussures pour dame en ballots que j’expose ici actuellement dans ma petite baraque. Ce commerce a depuis longtemps été mon rêve, car la mode ayant pris le dessus ici à Lomé, aucune fille ne veut résister à la tentation. Et les chaussures bien évidemment sont des articles qui s’écoulent rapidement. L’activité est assez florissante. Je parviens à vendre une dizaine de paires de chaussures par jour, ce qui me permet de maximiser mon revenu et de pouvoir renforcer mon pouvoir d’achat.”

Yawa nous avoue que depuis qu’elle a obtenu les différents cycles de crédit FNFI, elle renforce jour après jour son autonomie et pouvoir d’achat, elle a de quoi être fière aujourd’hui que progressivement et avec beaucoup d’efforts elle est parvenu à se faire une place au soleil.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l’économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Programme de gouvernement

Faure Gnassingbé mesure pleinement les exigences de son nouveau rôle

Ce mardi 2 décembre 2025 a été marqué par le passage tant attendu du président du Conseil au siège de la représentation nationale à Lomé pour prononcer son discours sur l'état de la nation, et faire sa Déclaration de politique générale (DPG). Les députés et les sénateurs étaient réunis en Congrès pour l'occasion.

Pour le président de l'Assemblée nationale, président du Congrès (réunion des deux chambres), le professeur Komi Sélom Klassou, il s'agit d'un « jour d'une rare solennité où l'histoire et le présent se croisent pour écrire à l'encre indélébile, une nouvelle page de notre République ». Ainsi, une foule des grands jours a pris d'assaut les environs du siège de l'Assemblée nationale pour marquer son adhésion à la nouvelle marche de la République togolaise. Des personnalités de haut rang de l'Etat togolais, des diplomates et des chefs traditionnels étaient également présentes. À sa prise de parole, le président du Conseil Faure Gnassingbé a salué tout ce beau monde, avant de s'attarder sur le basculement du pays dans une nouvelle République avec une nouvelle Constitution. « Nous construisons aujourd'hui ensemble une République nouvelle, une République d'équilibre, une République d'avenir. Cette République est celle que nous avons voulue en adoptant une réforme constitutionnelle d'envergure qui fait de notre pays une démocratie parlementaire moderne », a-t-il dit. Le président du Conseil a salué l'esprit de responsabilité et de consensus qui a prévalu lors de cette réforme. Comme il le souligne, cela s'est fait sans rupture, sans fracas, avec pour seule boussole l'intérêt supérieur de la nation. « Elle a été rendue possible par une culture du dialogue que nous avons su cultiver depuis des années dans un contexte régional qui trop souvent pousse à la division. J'insiste aussi sur le fait que ce nouveau régime parlementaire que nous avons institué n'est pas une réforme technique, c'est une révolution de l'esprit public », a poursuivi le président du Conseil. « Avec la Vème République, nous avons fait le choix d'un régime parlementaire moderne, efficace et représentatif. C'est un changement dans la manière dont nous concevons l'exercice du pouvoir, plus proche, plus équitable, plus redevable, et qui consacre une avancée majeure pour la décentralisation », a relevé le

chef du gouvernement. Faure Gnassingbé est fermement attaché à un idéal : « La République que nous construisons doit garantir l'égalité des chances, quelle que soit la région, quel que soit le milieu. Notre gouvernance devra aller vers ceux qui sont éloignés du centre, non l'inverse ». En tant que président du Conseil, Faure Gnassingbé assure qu'il mesure pleinement les exigences de ce nouveau rôle. Il a fait comprendre à son auditoire que cette réforme majeure que le Togo a opéré il y a quelques mois, implique un véritable et profond changement de culture politique, avec plus de débats, plus de redevabilité, plus de transparence, plus de proximité avec les citoyens. « Dans une République parlementaire, aucune transformation durable ne peut reposer sur un seul homme ou sur un seul pouvoir. C'est une dynamique partagée, un contrat de confiance entre l'exécutif et les élus du peuple. C'est pourquoi le rôle du Parlement change. Il ne se limite plus à voter les lois et à contrôler l'action du gouvernement. Il devient une instance de décision stratégique, un espace de convergence des idées, un moteur d'impulsion démocratique. C'est dans cette enceinte que se forgera, se débattrra et s'affirmera l'intérêt général », a indiqué Faure Gnassingbé. Trois priorités guideront l'action du nouvel exécutif : La protection des Togolais, la souveraineté du Togo et son rayonnement diplomatique. C'est la responsabilité de protéger. La consolidation républicaine, la cohésion nationale et la décentralisation. C'est la volonté de rassembler. Et le développement économique et social, c'est l'ambition de transformer. « Notre engagement restera total pour défendre l'intégrité du territoire, protéger les populations et renforcer la résilience des communautés. La montée des périls régionaux, notamment au nord du pays, nous oblige à poursuivre et à intensifier notre stratégie globale de sécurité fondée sur la prévention, la diplomatie et le respect des droits », a déclaré le chef de l'exécutif. « Aussi, par l'interdépendance choisie, par la capacité à parler d'une voix africaine forte sur les grands enjeux globaux, la voix du Togo portera pour la paix, l'intégration régionale, le panafricanisme moderne et

les partenariats stratégiques en lien avec la diaspora et les acteurs économiques stratégiques », a expliqué le président du Conseil. « Nous poursuivrons notre engagement pour la stabilité régionale, pour le dialogue entre les États africains, pour la mobilisation des diasporas et pour la construction d'un panafricanisme moderne », a insisté le chef du gouvernement. L'action du gouvernement de Faure Gnassingbé consistera également à soutenir des investissements responsables, diversifier les partenariats et faire du Togo un acteur de confiance, notamment dans les secteurs de la sécurité, du numérique, de la transition énergétique et de la logistique continentale. Gouverner c'est



Faure Gnassingbé durant son discours

aussi rassembler ; l'on devra donc rassembler à travers la gouvernance locale. « La décentralisation n'est pas un slogan, c'est une dynamique vivante à consolider. Dans une démocratie parlementaire, la cohésion nationale ne se décrète pas. Elle se construit chaque jour par le respect mutuel, le dialogue, l'écoute, la justice. Rassembler veut dire gouverner pour tous les Togolais, sans exclusion, sans privilège, sans complaisance. Cela veut dire encourager la participation citoyenne, renforcer la transparence, promouvoir l'équité territoriale », a fait observer Faure Gnassingbé. Il promet que son gouvernement accompagnera les collectivités régionales et communales pour qu'elles deviennent de véritables pôles de décision et de développement. « Le gouvernement veillera à ce que chaque projet national tienne compte des déséquilibres territoriaux pour les corriger. L'État ne peut pas tout faire de Lomé. Il doit faire confiance aux acteurs locaux,

les soutenir, les accompagner. Les régions, les communes, les Conseils municipaux deviennent désormais les premiers partenaires de la politique nationale. Ce n'est plus seulement depuis l'exécutif que les politiques publiques seront définies. Ce sont vos territoires, vos électeurs, vos propositions qui doivent nourrir l'action de l'État », a expliqué Faure Gnassingbé. Pour lui, dans une République parlementaire, l'opposition est une voie nécessaire, une vigie utile, une force de proposition que l'on doit entendre. Ainsi, il recommande aux parlementaires d'être les pionniers du rassemblement qu'il appelle de toutes ses forces. La gouvernance de Faure Gnassingbé consistera par ailleurs à transformer. Il

ces promesses à la loupe. Faure Gnassingbé est convaincu qu'il n'y a pas de République forte sans justice. « Nous poursuivons résolument la modernisation de notre système judiciaire, car moderniser la justice, c'est garantir à chaque citoyen un accès plus simple, une réponse plus rapide, une institution plus fiable », a-t-il promis. S'agissant des détenus, le président du Conseil a instruit le ministre de la Justice à lui soumettre des mesures de grâce élaborées sur la base des principes d'équité et de justice concernant les dossiers des détenus purgeant une longue détention, de ceux qui ont commis des délits mineurs ou des détenus âgés, en fin de peine ou gravement malades. « Mais je veux être clair, il ne s'agit en aucun cas de laxisme. Les réformes que nous conduisons ne concernent ni les crimes de sang, ni les atteintes graves à l'intégrité physique ou à la vie », a prévenu Faure Gnassingbé. « C'est une bonne démarche pour nous qui avons fait de cela une question essentielle, notamment lors des discussions au Cadre permanent de concertation (CPC). Mais, la décentralisation reste la question prioritaire. Parce que nos régions et villes doivent devenir des pôles de développement. L'on doit faire en sorte que le Togolais où qu'il se trouve puisse s'épanouir. Nous espérons qu'avec l'accompagnement du Parlement, nous ferons bouger les lignes », a argumenté maître Mouhamed Tchassona Traoré, président du Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement (MCD), et sénateur. Si la République change, la méthode de gouvernance doit aussi changer : c'est le mot d'ordre du président du Conseil. Engagement, redevabilité et responsabilité partagée constituent son leitmotiv. « Il ne s'agit plus seulement d'annoncer, mais d'exécuter », selon lui. « Je veux que ce mandat soit jugé non sur ses intentions, mais sur ses résultats. Le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger sera un gouvernement d'action. Notre priorité sera l'efficacité. Chaque ministre sera engagé sur des objectifs clairs, suivis, mesurés. Chaque projet doit avoir un calendrier, un budget, un responsable et un suivi », a insisté Faure Gnassingbé.

Edem Dadzie

L'intégralité de la Déclaration de politique générale du président du Conseil devant l'Assemblée nationale



Partie 1

1. « Avec la Ve République, le Togo ne tourne pas seulement une page de sa Constitution, il ouvre un nouveau chapitre de sa vie quotidienne, dans vos quartiers, vos villages, vos marchés. »

2. « Quand on parle de nouvelle ère, ce n'est pas une formule : pour la première fois depuis l'indépendance, tout le cœur de la décision politique est placé ici, au Parlement, devant les représentants du peuple. »

3. « La Ve République, c'est le choix d'un régime parlementaire moderne, apaisé, équilibré, qui donne encore plus de place au dialogue démocratique. »

4. « Cette réforme n'a pas été imposée dans la rue, ni négociée dans l'ombre. Elle a été voulue, débattue et adoptée par le Parlement, dans le cadre de nos institutions. »

5. « Nous n'avons pas changé de République dans le bruit et la colère, mais dans le calme et le dialogue, avec une seule boussole : l'intérêt supérieur de notre pays. »

6. « Ce que nous faisons, c'est renforcer la démocratie, approfondir l'État de droit, et aligner encore davantage nos institutions sur la volonté du peuple togolais. »

7. « Je tiens à le rappeler : cette réforme s'est faite sans rupture brutale, sans fracas, avec pour seule boussole l'intérêt supérieur de la République togolaise. »

8. « La Ve République n'est pas un texte de plus dans un journal officiel, c'est une révolution de l'esprit public qui doit se voir dans la vie de chaque citoyen. »

9. « Nous n'avons pas voulu une réforme spectacle, nous avons voulu une réforme solide, construite, assumée, qui tienne dans le temps et qui parle aux citoyens. »

10. « Ce nouveau régime parlementaire n'est pas un simple réglage technique : c'est une révolution de l'esprit

public, une autre manière de penser et d'exercer le pouvoir. »

11. « Ce régime parlementaire, c'est un pouvoir moins lointain et plus redevable : un pouvoir qui vous doit des explications, pas seulement des discours. »

12. « Ce n'est pas un changement abstrait : il aura des conséquences très concrètes sur la façon dont les décisions sont prises, suivies, contrôlées, et sur la manière dont chaque citoyen peut se faire entendre. »

13. « Le principe est simple : c'est désormais ici, dans cette Assemblée, que se détermine la politique de la Nation – et c'est ensemble, exécutif et parlementaires, que nous porterons la voix du pays. »

14. « Avec la Ve République, nous choisissons un régime plus moderne, plus efficace et plus représentatif, qui exige de nous plus de clarté, plus d'équité et plus de redevabilité. »

15. « Dans une région souvent marquée par les tensions et les coups de force, le Togo a fait le choix du dialogue, du consensus et de la continuité institutionnelle. »

16. « Le pouvoir doit être plus proche, plus transparent, plus responsable : c'est cela que j'entends quand je parle de changement dans l'exercice du pouvoir. »

17. « Cette évolution est aussi une grande avancée pour la décentralisation : le Sénat porte la voix des territoires, les conseils régionaux incarnent la diversité des citoyens. »

18. « Avec le Sénat et les conseils régionaux, la voix de Dapaong, de Sokodé ou d'Aného pèse désormais dans les décisions prises à Lomé. »

19. « Désormais, les décisions nationales ne pourront plus ignorer la réalité des régions ; la voix des territoires entre pleinement dans la fabrique de la loi et de la politique publique. »

20. « Nous posons le socle d'un

État plus proche, qui reconnaît la pluralité des réalités locales et qui valorise les initiatives issues du terrain, plutôt que de les subir. »

21. « Ce changement d'échelle nous oblige à regarder les inégalités en face : les écarts d'accès aux services de base, aux infrastructures, aux opportunités ne sont plus acceptables. »

22. « Nous le disons clairement : les inégalités d'accès à l'eau, à l'école, à la route, à l'électricité ne sont plus acceptables dans la République que nous construisons. »

23. « Désormais, ce n'est plus aux citoyens d'aller vers le pouvoir ; c'est à notre gouvernance d'aller vers ceux qui sont loin du centre. »

24. « La Ve République ne sera pas jugée dans les manuels de droit, mais à l'épreuve du réel : la qualité de vos routes, de vos écoles, de vos hôpitaux, de vos opportunités. »

25. « La République que nous voulons construire doit garantir l'égalité des chances, quelle que soit la région, quel que soit le milieu : c'est une exigence, pas un slogan. »

26. « Notre gouvernance devra aller vers ceux qui sont éloignés du centre, et non demander éternellement aux plus fragiles de venir frapper aux portes de Lomé. »

27. « Oui, cette nouvelle ère est une victoire pour la démocratie togolaise ; mais une victoire n'est pas un aboutissement, c'est un point de départ, un appel à agir. »

28. « Ce que je dis aux Togolaises et aux Togolais, c'est qu'ensemble nous avons changé les règles du jeu pour mieux vous servir. Maintenant, notre devoir est de le prouver dans les faits. »

29. « La Ve République ne sera pas jugée dans les manuels de droit, mais à l'épreuve du réel : la qualité de vos routes, de vos écoles, de vos hôpitaux, de vos opportunités ... »

Partie 2

30. « Une République parlementaire, ce n'est pas un décor institutionnel : c'est un appel à l'action pour chacun d'entre nous, de cette Assemblée jusqu'au plus lointain village du pays. »

31. « J'ai reçu la mission de conduire la politique de la Nation, mais je ne la conduirai jamais seul : la responsabilité est désormais partagée ici avec cette Assemblée. »

32. « La République ne veut plus d'un pouvoir solitaire, elle veut un pouvoir collectif, assumé devant le peuple, à visage découvert. »

33. « Gouverner aujourd'hui exige trois choses : de la méthode, de la clarté et du courage – et ces trois exigences s'adressent à nous tous, pas seulement au Gouvernement. »

34. « La majorité ne peut plus se contenter d'exprimer, elle doit assumer. L'opposition ne peut plus se contenter de s'indigner, elle doit proposer. »

35. « Dans cette Ve République, chaque camp a un rôle, mais nous avons tous une seule obligation : répondre devant les Togolaises et les Togolais. »

36. « Le pacte démocratique dont je parle, ce n'est pas un concept théorique : c'est la manière dont nous allons, ensemble, changer le quotidien des citoyens. »

37. « Nous ne devons pas nous tromper de débat : la réforme que nous avons adoptée, ce n'est pas un jeu de chaises institutionnelles, c'est un changement de culture pour plus d'efficacité politique. »

38. « Plus de débats, plus de comptes à rendre, plus de transparence : c'est la nouvelle grammaire de la vie politique togolaise. »

39. « Dans cette République, chaque député est comptable devant le peuple, pas seulement devant son parti ou son camp. »

40. « Quand nous votons une loi ici, un territoire doit pouvoir dire : "je me reconnais dans cette décision". C'est cela, la nouvelle exigence. »

41. « Chaque citoyen doit sentir que sa voix compte et que son sort est pris en compte : si nous échouons là-dessus, nous aurons trahi l'esprit de la Ve République. »

42. « Dans une République parlementaire, aucune réforme sérieuse, aucune transformation durable ne peut reposer sur un seul homme ou un seul bureau. »

43. « Nous passons d'une logique de chef providentiel à une logique de contrat de confiance entre l'exécutif et les élus du peuple. »

44. « Le Parlement n'est plus seulement la maison des lois, il devient aussi la maison des décisions stratégiques pour l'avenir du pays. »

45. « Cette Assemblée doit être un espace de confrontation et de convergence des idées, pas un théâtre de postures : c'est là que se fabrique l'intérêt général. »

46. « Nous avons besoin d'un Parlement qui ne soit ni docile ni agressif, mais exigeant, constructif et respectueux. »

47. « Contrôler, proposer, accompagner : c'est le triptyque d'un Parlement adulte dans une République parlementaire. »

48. « La démocratie parlementaire que nous avons choisie ne vivra pas dans les discours ; elle vivra dans l'action et l'engagement quotidien de chaque parlementaire. »

49. « Ce mandat est historique : il nous demande d'être à la hauteur d'un basculement institutionnel qui engage le destin du pays, pas seulement notre carrière politique. »

50. « Quand je parle de nouvelle République, je ne parle pas d'un nouveau slogan, je parle d'une nouvelle manière de travailler, de décider et de répondre devant les citoyens. »

51. « Un Parlement actif, respecté, respectueux, c'est un Parlement qui sait dire oui, qui sait dire non, et surtout qui sait dire comment faire mieux. »

52. « La Ve République ne veut plus d'une politique jouée à huis clos, elle veut une politique expliquée, assumée, débattue au grand jour. »

53. « Ce que j'attends de cette Assemblée, ce n'est pas l'alignement, c'est la responsabilité : chacun à sa place, mais tous au service du pays. »

54. « En choisissant la République parlementaire, le Togo a choisi la voie la plus exigeante : celle où la facilité disparaît et où la responsabilité commence. »

Partie 3

55. « Notre boussole est claire : protéger, rassembler, transformer – trois mots simples pour organiser toute l'action de la Ve République. »

56. « Protéger, rassembler, transformer, ce n'est pas un slogan : c'est la nouvelle feuille de route concrète de ce Gouvernement pour agir dans votre vie de tous les jours. »

57. « La responsabilité de protéger, ce n'est pas une formule diplomatique : c'est la promesse faite à chaque famille togolaise de vivre en sécurité et en dignité. »

58. « Rassembler, cela veut dire qu'aucune région, aucun

quartier, aucun village ne doit se sentir oublié de la République. »

59. « Transformer, c'est refuser de gérer la routine : c'est décider que le Togo doit changer d'échelle pour que chacun vive mieux. »

60. « Faire de la Ve République la République des résultats, c'est accepter d'être jugés sur le concret : vos routes, vos écoles, vos hôpitaux, vos factures. »

61. « Protéger le pays, les citoyens, l'État et la sous-région : c'est le premier devoir d'un Gouvernement qui se respecte. »

62. « Dans un monde d'instabilité, notre première promesse est simple : vous offrir, à vous et à vos enfants, un pays stable et sûr où l'on peut se projeter. »

63. « La sécurité, ce n'est pas seulement des uniformes et des barrages ; c'est aussi des soins accessibles, de l'eau au robinet, de l'énergie chez vous. »

64. « Face aux périls au nord et aux menaces régionales, nous choisissons une stratégie globale : sécurité de proximité, prévention, développement, respect des droits. »

65. « La République togolaise doit être un rempart contre la précarité, l'injustice et la violence, qu'elles se cachent dans une arme ou dans un manque d'eau potable. »

66. « Notre diplomatie n'est pas un voyage permanent, c'est un outil pour protéger nos intérêts et notre avenir et peser pour la paix en Afrique. »

67. « Dans le nouveau monde qui se dessine, notre souveraineté se renforce en parlant d'une voix africaine forte, pas en nous isolant. »

68. « La voix du Togo continuera de porter pour la paix, l'intégration régionale et un panafricanisme moderne, ouvert et responsable. »

69. « Être médiateur et

partenaire fiable, ce n'est pas du prestige pour les élites : c'est de la stabilité pour nos frontières, des opportunités pour notre économie et un meilleur quotidien pour chacun d'entre nous. »

70. « Notre diplomatie économique doit se voir dans vos vies réelles : plus d'investissements sérieux, plus d'emplois, plus de projets concrets sur le terrain. »

71. « Sécurité, numérique, transition énergétique, logistique : ce sont les secteurs où le Togo veut être un acteur leader pas un simple suiveur ou pire un spectateur. »

72. « Protéger la Nation, c'est aussi la garder unie : un pays fracturé est un pays fragile. »

73. « La décentralisation n'est pas une mode administrative : c'est la condition pour qu'un citoyen de Cinkassé se sente autant togolais qu'un citoyen de Lomé. »

74. « Rassembler, c'est gouverner pour tous les Togolais, sans exclus, sans privilèges, sans complaisance pour les injustices. »

75. « Une République moderne, ce n'est pas que des procédures, c'est d'abord l'égalité d'accès à l'école, à la santé, à l'eau, à l'énergie, à la sécurité. »

76. « La géographie ne doit plus être un destin. Être né loin de la capitale ne doit pas être une condamnation à avoir moins de droits et moins d'avenir »

77. « L'État ne peut pas tout faire depuis Lomé : il doit faire confiance aux régions, aux communes, aux acteurs locaux, ce sont des partenaires essentiels. »

78. « Dans la Ve République, ce ne sont pas seulement les ministres de l'exécutif qui définissent les politiques, ce sont vos territoires, vos élus et surtout vos réalités. »

79. « Rassembler, c'est aussi respecter l'opposition : une République parlementaire

a besoin de vigies, pas de figurants. »

80. « La démocratie ne vit pas du monologue, elle respire par le débat, par la contradiction, par le compromis quand c'est nécessaire. »

81. « Transformer, ce n'est pas repeindre l'existant, c'est vraiment changer d'échelle dans notre développement pour que chaque Togolaise et chaque Togolais voie une vraie différence. »

82. « Notre objectif, c'est une économie plus compétitive et plus inclusive : que la croissance ne reste pas dans les tableaux, mais descende dans le réel, jusqu'aux champs, jusqu'aux marchés. »

83. « Une République forte n'abandonne personne : ni les femmes, ni les jeunes, ni les travailleurs informels, ni les personnes vivant avec un handicap, ni les familles rurales. »

Partie 4

84. « Justice, humanité, responsabilité : c'est ce triple équilibre qui fera de notre système judiciaire un pilier de confiance, pas une source de peur ou de résignation. »

85. « La République change, et avec elle une règle simple : on ne sera plus jugés sur ce qu'on annonce, mais sur ce qu'on fait. »

86. « Je veux que ce mandat soit évalué comme une entreprise : sur ses résultats, pas sur ses intentions. »

87. « Le Gouvernement que je dirige n'a pas vocation à commenter l'actualité, mais à agir sur votre quotidien. »

88. « Chaque ministre aura des objectifs clairs, datés, mesurés : les Togolais doivent savoir qui fait quoi, quand et avec quels résultats. »

89. « Chaque projet aura un calendrier, un budget, un responsable : nous sortons de la culture du flou pour entrer dans la culture du suivi. »

90. « Le tableau de bord du Gouvernement ne sera pas un gadget de communication ; ce sera l'instrument de votre droit de regard. »

91. « Notre ambition, c'est que l'évaluation devienne une culture et que la performance devienne un réflexe de service public. »

92. « Je viendrai devant cette Assemblée autant de fois qu'il le faudra : expliquer, ajuster, corriger. C'est cela, une République parlementaire vivante. »

93. « Gouverner moderne, ce n'est pas imposer en silence, c'est convaincre à voix haute, chiffres à l'appui. »

94. « Dans un contexte de ressources rares et d'attentes fortes, nous n'avons plus le droit au gaspillage ni à l'approximation. »

95. « Discipline de gestion, éthique du service public, capacité à rendre des comptes : voilà notre contrat moral avec les Togolais. »

96. « La Ve République est une République d'équilibre : l'Assemblée, le Sénat et le Gouvernement se tiennent mutuellement debout et mutuellement responsables. »

97. « Cet équilibre des pouvoirs, c'est notre meilleure protection contre l'abus de pouvoir et l'arbitraire. »

98. « Quand je parle de République d'avenir, je parle d'une République qui affronte la paix, l'inclusion, le climat, l'innovation avec des solutions nouvelles, pas des recettes usées. »

99. « Notre horizon ne s'arrête pas à la fin de la législature ; il s'étend jusqu'aux générations qui viennent après nous. »

100. « Réformer les institutions n'a de sens que si, au bout du compte, la vie des Togolaises et des Togolais est plus simple, plus sûre, plus digne. »

101. « Ce que nous construisons, c'est une économie plus diversifiée, une agriculture

modernisée, une industrie qui tient la route et un numérique qui inclut, pas qui exclut. »

102. « Nous voulons une diplomatie qui rayonne moins dans les protocoles et plus dans les opportunités qu'elle crée pour le pays et sa diaspora. »

103. « Une administration agile, accessible, proche, c'est un État qui répond, pas un État qui se cache derrière ses guichets. »

104. « Notre objectif n'est pas seulement une République plus forte sur le papier, mais une République plus juste qui tient enfin ses promesses. »

Conclusion

105. « Je ne vous demande pas de penser tous la même chose, je vous demande de vous engager tous pour la même République. »

106. « Le pacte que je vous propose est simple : loyauté envers la République, solidarité envers nos concitoyens, rigueur dans tout ce que nous faisons. »

107. « La République n'est pas un mot dans un manuel de droit : elle est entre nos mains, dans nos décisions, dans nos votes, dans nos actes. »

108. « Le régime parlementaire que nous avons choisi n'est pas un confort, c'est une exigence : chacun, ici, devra répondre devant le pays de ce qu'il aura fait – ou n'aura pas fait. »

109. « C'est ensemble, avec nos différences mais avec la même volonté, que nous écrirons la suite : une République d'équilibre, une République d'avenir, une République qui ne laisse personne au bord du chemin. »

110. « La Ve République commence ici et maintenant : la République est entre nos mains, à nous d'en faire une force qui protège, qui rassemble et qui transforme vraiment la vie de chaque Togolaise et de chaque Togolais. »

Formation du gouvernement

L'analyse de l'ANC relève d'une simple opération de communication

Dans une déclaration en date du 1er décembre 2025, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) dénonce l'illégalité du décret du 8 octobre 2025 portant composition du gouvernement. Cette sortie hasardeuse nécessite quelques remarques.

La Constitution du 6 mai 2024, en ses articles 42 et 50 relatifs respectivement aux attributions du président de la République et du président du Conseil, reste claire et édifiante. Si la présidence de la République est honorifique, la présidence du Conseil est le cœur des institutions et tout naturellement, le président du Conseil est chef du gouvernement, pour avoir gagné les élections



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC (Image trouvée en ligne le 2 décembre 2025)

législatives à travers son parti. Il va sans dire que la formation et la composition du gouvernement trouvent naturellement leur fondement

juridique dans la Constitution même, à travers la lecture croisée des dispositions de certains articles. Aux termes de l'article 50, le président du Conseil est le chef du gouvernement. Il détermine et conduit la politique de la nation. Il définit la politique étrangère. En cette qualité, il lui revient logiquement la compétence de former son gouvernement. Il est vrai, qu'en droit comparé, le chef du gouvernement peut former son gouvernement en faisant une proposition au président de la République ou au monarque. Ce dernier entérine la proposition par un acte formel de nomination. C'est une option contextuelle

et la Constitution de la Vème République au Togo, au regard des attributions du président de la République et du président du Conseil, laisse entrevoir clairement la formalisation de l'acte de nomination des membres du gouvernement par le président du Conseil.

La compétence du président du Conseil à nommer les membres du gouvernement est davantage fondée sur l'article 47 de la Constitution. Aux termes de cet article, le président du Conseil, chef du parti majoritaire ou de la coalition majoritaire, n'est point formellement nommé par le président de la République avant son entrée en fonction,

contrairement à d'autres pratiques constitutionnelles comparées. Ainsi, le parallélisme des formes ne milite pas en faveur de la nomination formelle des autres membres du gouvernement par le président de la République. Dans ces conditions, il n'est pas inconstitutionnel que le décret de nomination des membres du gouvernement soit signé par le président du Conseil.

Au regard de toutes ces considérations, l'analyse de l'ANC relève d'une simple opération de communication que d'un débat de fond sur la légalité...

Communiqué de presse

Lomé, le 1^{er} décembre 2025

Yas Togo et Nokia : un partenariat stratégique pour un Togo connecté et performant

Lomé-Togo, Yas Togo, filiale de AXIAN Telecom, engage une transformation technologique majeure à travers un partenariat stratégique avec Nokia, leader mondial de la connectivité à l'ère de l'Intelligence Artificielle. Ce programme d'envergure constitue une étape décisive dans la modernisation du réseau national et traduit l'ambition affirmée de positionner le Togo parmi les nations africaines les plus avancées en matière de connectivité et d'innovation numérique.

Un engagement fort en faveur d'une connectivité de classe mondiale

Conclu pour une durée de sept ans, cet accord incarne l'engagement de Yas Togo à offrir une connectivité de classe mondiale à ses abonnés et à préparer l'avenir numérique du Togo. Il marque une nouvelle ère pour le secteur télécom national, fondée sur la performance, la fiabilité et l'innovation.

Ce projet, d'une valeur de près de 60 milliards de francs CFA, porte sur la refonte complète des systèmes et du réseau mobile et fixe de Yas Togo. « Il vise à terme le déploiement de plus de 500 nouveaux sites radio, majoritairement compatibles 5G, sur toute l'étendue du territoire. Ce qui représente une croissance de près de 45% du nombre de sites. Et pour une première sur le continent, un projet pilote expérimental 6G sera également déployé » a déclaré Ral BASSEET, Chief Technology & Information Officer de Yas Togo.

Une architecture réseau de nouvelle génération, performante et résiliente

Yas Togo opère une mutation profonde de son infrastructure technologique. Le réseau cœur, la transmission et l'ensemble de l'architecture réseau seront entièrement modernisés sur des plateformes cloud-native de dernière génération, intégrant des solutions virtualisées à haute disponibilité. Cette transformation ambitieuse permettra d'assurer une qualité de service optimale, une résilience accrue et une capacité réseau renforcée, dans un contexte de croissance rapide des usages numériques et des besoins en connectivité.

Pour Pierre-Antoine LEGAGNEUR, Directeur Général de Yas Togo :
« Ce projet est une initiative technologique structurante alliant technologie de pointe et excellence opérationnelle. Notre ambition est claire : offrir à nos clients, sur l'ensemble du territoire national, une expérience réseau sans équivalent et des services digitaux innovants répondant aux standards internationaux les plus élevés. »

Pour Alpin VERLET, Managing Director Nokia West & Central Africa :
« Ce partenariat avec Yas Togo illustre parfaitement la vision de Nokia : accompagner les opérateurs les plus dynamiques du continent dans leur transformation technologique et leur transition vers les réseaux du futur. Nous sommes fiers de contribuer à la mise en place d'une infrastructure télécom de classe internationale au Togo. »

Yas Togo, catalyseur de la transformation digitale du Togo et symbole du leadership d'AXIAN Telecom en Afrique

En investissant massivement dans les infrastructures de nouvelle génération, Yas Togo réaffirme sa position d'allié de premier plan dans la modernisation du pays et dans la construction d'un Togo numérique, innovant et connecté. Ce projet s'aligne pleinement sur les orientations stratégiques d'AXIAN Telecom, qui place l'innovation, l'excellence opérationnelle et l'impact sociétal au cœur de sa vision pour un continent africain technologiquement souverain et durablement connecté.

Yas Togo

AXIAN Telecom SA, Capital social : 27 000 000 000 F CFA, Siège Social : 01 Avenue de la République, 92000 Nanterre (France), Téléphone : +33 (0)1 47 33 10 00, Fax : +33 (0)1 47 33 10 01, Email : contact@yas.tg

Yas Togo, filiale de AXIAN Telecom, est une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé, Togo, sous le numéro 123456789, Capital social : 27 000 000 000 F CFA, Téléphone : +229 22 33 10 00, Fax : +229 22 33 10 01, Email : contact@yas.tg

Yas Togo

AXIAN Telecom SA, Capital social : 27 000 000 000 F CFA, Siège Social : 01 Avenue de la République, 92000 Nanterre (France), Téléphone : +33 (0)1 47 33 10 00, Fax : +33 (0)1 47 33 10 01, Email : contact@yas.tg

Yas Togo, filiale de AXIAN Telecom, est une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé, Togo, sous le numéro 123456789, Capital social : 27 000 000 000 F CFA, Téléphone : +229 22 33 10 00, Fax : +229 22 33 10 01, Email : contact@yas.tg

À propos de Yas Togo:

Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, Yas est le leader du marché togolais des télécommunications. Yas Togo a pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux. Son histoire est celle d'un opérateur qui a grandi main dans la main avec l'ensemble des Togolais. De la fourniture des premiers services de communication, à la fibre, en passant par les transactions financières via le mobile, le but a toujours été d'accompagner chaque togolais dans un univers technologique qui évolue sans cesse.

À propos d'AXIAN Telecom :

AXIAN Telecom est un fournisseur panafricain de télécommunications présent dans dix marchés à travers ses filiales en Tanzanie, Madagascar, Togo, Ouganda, République Démocratique du Congo, Sénégal, Réunion, Mayotte, Comores et récemment au Kenya. L'entreprise opère sur trois segments principaux : les réseaux mobiles et fixes, les infrastructures numériques, ainsi que les services financiers mobiles. AXIAN Telecom est le 6^{ème} opérateur mobile d'Afrique avec plus de 44 millions de clients et a connu une croissance extrêmement rapide grâce à des acquisitions stratégiques et des investissements massifs dans les infrastructures depuis 2015. Le groupe veille systématiquement à ce que ses activités aient un impact durable et positif sur la vie quotidienne de millions de personnes. Pour en savoir plus sur AXIAN Telecom : www.axian-telecom.com

À propos de Nokia :

Nokia est un leader mondial de la connectivité pour l'ère de l'Intelligence Artificielle. Avec une expertise sur les réseaux fixes, mobiles et de transport, portée par l'innovation de Nokia Bell Labs, nous faisons progresser la connectivité pour assurer un monde plus lumineux.

www.nokia.com

contactpresse@yas.tg

Yas Togo

AXIAN Telecom SA, Capital social : 27 000 000 000 F CFA, Siège Social : 01 Avenue de la République, 92000 Nanterre (France), Téléphone : +33 (0)1 47 33 10 00, Fax : +33 (0)1 47 33 10 01, Email : contact@yas.tg

Yas Togo, filiale de AXIAN Telecom, est une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé, Togo, sous le numéro 123456789, Capital social : 27 000 000 000 F CFA, Téléphone : +229 22 33 10 00, Fax : +229 22 33 10 01, Email : contact@yas.tg

Yas Togo

AXIAN Telecom SA, Capital social : 27 000 000 000 F CFA, Siège Social : 01 Avenue de la République, 92000 Nanterre (France), Téléphone : +33 (0)1 47 33 10 00, Fax : +33 (0)1 47 33 10 01, Email : contact@yas.tg

Yas Togo, filiale de AXIAN Telecom, est une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé, Togo, sous le numéro 123456789, Capital social : 27 000 000 000 F CFA, Téléphone : +229 22 33 10 00, Fax : +229 22 33 10 01, Email : contact@yas.tg

Des maisons de justice ouvertes à Bassar et Blitta

Au Togo, la promotion d'une justice de proximité se poursuit. Deux nouvelles maisons de justice ont été inaugurées le mois dernier dans les localités de Kabou (Bassar) et Pagala (Blitta).

Ces nouvelles structures viennent s'ajouter aux 19 déjà opérationnelles. L'objectif étant de rapprocher la justice des citoyens, dans leurs quartiers, villages et réalités quotidiennes.

Chaque maison de justice devient ainsi un point de repère, un lieu où les populations

trouvent des réponses simples à des difficultés parfois complexes, où la parole trouve un cadre et le dialogue remplace la confrontation. L'initiative s'inscrit dans le cadre du Projet de modernisation de l'administration et de renforcement des capacités pour la délivrance de services (PMADS), soutenu par la Banque mondiale.

« Ces maisons constituent un cadre idéal où les liens de fraternité doivent guider les

échanges. Elles offrent un espace où chacun peut être entendu et trouver une solution équitable », a expliqué, le président du Tribunal de justice de Bassar, Gnama Bidalatang.

Instaurées depuis 2018, les maisons de justice servent de relais aux juridictions traditionnelles. En 2023, plus de 4500 saisines avaient été enregistrées via ces structures sur le territoire national.

Site de la République Togolaise

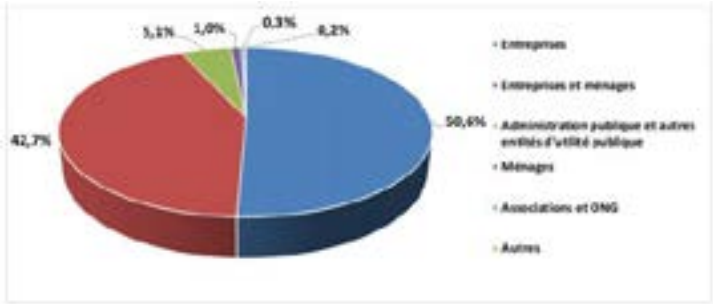
Dépenses fiscales

Un coût en hausse, un équilibre à réinventer

En 2024, l'État togolais a renoncé à 164,1 milliards FCFA de recettes fiscales, un niveau inédit qui traduit l'ampleur des mesures d'exonération accordées aux entreprises et secteurs prioritaires. Cette hausse de 14,6 % en un an révèle un usage croissant des incitations fiscales... et un défi accru pour la mobilisation des ressources publiques.

En un an, le coût des dépenses fiscales a bondi. Selon un rapport officiel, elles « se sont établies à 164,1 milliards FCFA en 2024, contre 143,2 milliards FCFA l'année précédente ». La progression est nette : +14,6 %. Elle représente désormais « 18,6 % des recettes liquides de l'État » et équivaut à « 2,7 % du produit intérieur brut ».

Derrière ces chiffres, une réalité bien connue : les dépenses fiscales constituent des outils à double tranchant. Elles encouragent l'investissement,



dynamisent certains secteurs, mais réduisent également les marges budgétaires. Le rapport recense 695 mesures dérogatoires, disséminées dans divers

textes juridiques. Seules 506 ont pu être chiffrées, soit 72,8 %. Un volume qui témoigne de l'ampleur des mécanismes d'incitation en vigueur.

La TVA domine ce paysage fiscal. Elle concentre près de la moitié du manque à gagner. À elle seule, elle représente « 70,3 milliards FCFA, soit 42,9 % du coût total des exonérations

». Suit l'impôt sur les sociétés, avec « 42,8 milliards FCFA (26,1 %) ». La redevance statistique (21,5 milliards), les droits de douane (20,7 milliards) et la patente (3,7 milliards) complètent le tableau. À l'opposé, l'impôt sur le revenu des personnes physiques ne représente que « 1,4 milliard FCFA (0,8 %) », un poids marginal dans l'ensemble des dépenses fiscales. Sans surprise, les entreprises restent les principales bénéficiaires. Elles captent « 50,6 % du total ». Les mesures hybrides entreprises-ménages représentent 42,7 %. L'administration publique, elle, n'en reçoit que 5,1 %.

Exonérations, abattements, crédits d'impôt, taux réduits... Ces dérogations s'inscrivent dans une logique de stimulation économique et sociale. L'État cherche à soutenir l'activité, encourager l'emploi et accompagner les secteurs stratégiques.

Mais cet accompagnement a un coût. Chaque avantage fiscal est une recette qui ne rejoint pas les caisses publiques. Et l'arbitrage devient d'autant plus crucial que le pays vise, en 2025, une mobilisation record : « 1 208,4 milliards FCFA » pour l'Office togolais des recettes.

E. A.

Afrique subsaharienne

La révolution silencieuse qui fait prospérer 4G et 5G

L'histoire commence dans un carrefour numérique que personne n'imaginait stratégique. En Afrique subsaharienne, la 4G ne cède pas la place : elle progresse. Et la 5G arrive à grandes enjambées. Un paradoxe qui révèle une dynamique inédite, presque unique au monde.

Selon le « Ericsson Mobility Report November 2025 », l'Afrique subsaharienne sera « la seule au monde où les abonnements 4G continueront à croître ». Une exception qui dit beaucoup : l'innovation ne remplace pas ici, elle s'empile, elle s'ajoute, elle consolide. Entre 2025 et 2031, les abonnements 5G devraient bondir « de 27 millions à 400 millions », une ascension fulgurante propulsée par un taux de croissance moyen de

57% par an. À l'ombre de cette croissance spectaculaire, la 4G poursuit son chemin. Plus lentement, certes, mais sûrement : « de 490 millions à 570 millions » d'abonnements sur la même période. Ailleurs, la 4G décline ; « -30 % en Europe de l'Ouest, -29 % en Chine ». Ici, elle s'affirme. Une singularité qui illustre la réalité du terrain : une demande encore forte, une infrastructure en cours de densification et une transition qui ne s'opère pas par substitution, mais par complémentarité. Pendant ce temps, la 3G s'efface progressivement. Son recul annoncé de « 8 % par an » devrait la ramener à 89



millions d'abonnements en 2031. La 2G résiste un peu plus longtemps, mais décline elle aussi, de « 7 % par an ». Au total, le marché mobile africain continuera sa progression, passant de

« 1,05 milliard en 2025 à 1,31 milliard en 2031 ». Une croissance soutenue, portée par l'adoption massive du smartphone. D'ici 2031, « 960 millions d'abonnés » devraient en posséder un.

Et ce n'est qu'un début. Le trafic mensuel de données par smartphone doublera pratiquement, passant de « 5,3 Go à 12 Go ». La région, stimulée par des contenus plus lourds, des forfaits plus accessibles et des réseaux plus performants, verra son trafic global grimper de « 2,8 exaoctets à 10 exaoctets », la plus forte croissance mondiale dans ce domaine. Dans ce paysage en pleine transformation, la convergence 4G-5G dessine un futur où l'Afrique subsaharienne ne rattrape pas seulement le reste du monde : elle invente son propre modèle. Un modèle hybride, réaliste, ambitieux.

Edy Alley

Yas Business

La solution aux besoins numériques des entreprises

La société de téléphonie mobile Yas Togo poursuit le déploiement des solutions numériques innovantes. Elle a procédé le 20 novembre 2025, au lancement officiel de Yas Business, une solution dédiée aux besoins numériques et digitaux des entreprises et institutions togolaises.

Cette technologie déployée par le groupe Axian Télécom et Yas Togo, vise à faire de l'innovation technologique et de la création de valeur un engagement en faveur du développement économique. Mieux, de la compétitivité du tissu de productivité. Selon Yas Togo, l'avènement de Yas Business sur le marché local n'est pas le fruit du hasard. Il rime avec l'ambition d'accompagner les entreprises, institutions et entrepreneurs dans la transformation numérique. Et ce, en leur proposant des solutions fiables, simples et adaptées à leurs réalités. Ce faisant, Yas Business se positionne comme

le partenaire de confiance numéro un en cohérence avec l'ambition panafricain du groupe. « À travers cette nouvelle apparition, Yas Business réaffirme sa volonté d'accompagner durablement la transformation numérique du secteur privé et public au Togo, en mettant à disposition des solutions intégrées favorisant la productivité, la sécurité et la croissance », a précisé la société.

Que propose Yas Business comme solution ?

Officiellement lancé, Yas Business se propose d'offrir des solutions numériques sur mesure, pensées pour les réalités du terrain. Il vient donc accompagner la croissance durable des entreprises. Qu'il s'agisse de PME, d'institutions publiques ou de startups innovantes, Yas Business

s'engage à être un catalyseur de performance digitale. Au-delà, à accompagner durablement la transformation numérique et digitale des entreprises au Togo. Pour Mathieu Mertian, directeur Yas Business, c'est un



accompagnement sur mesure qui s'ouvre avec cette nouvelle solution. « Le lancement de Yas Business

traduit notre engagement à soutenir les entreprises et institutions dans leur modernisation digitale, en leur offrant un accompagnement sur mesure, fondé sur la proximité, la performance et la fiabilité », a-t-il mentionné.

À travers Yas Business, le groupe Axian et Yas Togo entendent donc renforcer leur présence et impact sur le marché des

technologies de l'information et de la communication en Afrique de l'Ouest. Mieux, confirmer leur rôle d'acteur majeur de la transformation digitale au service du développement du continent. Notons que Yas Togo, la société promotrice de Yas Business est précurseur de la 5G au Togo et dans la sous-région Ouest Africaine. Quant à Axina Telecom, il se veut un groupe de services de télécommunications panafricain présent dans neuf marchés à travers ses filiales en Tanzanie, Madagascar, Togo, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Réunion, Mayotte et Comores. Il opère sur trois segments principaux : les réseaux mobiles et fixes, les infrastructures numériques, ainsi que les services financiers mobiles.

Caleb Akponou

NOTIFICATION DE MISE EN DEMEURE

Le deux mil vingt-Cinq (2025) ;
Le Mardi dix-huit (18) Novembre à 11 Heures 30 Minutes ;

A la requête de la **COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE (COFINA TOGO S.A.)**,
ayant son siège social à Lomé, au 21, Boulevard du 13 Janvier Kodjoviakopé Lomé-Togo, Tél : 22 23 68 68/92 68 60 60/98 68 60 60, représentée par son Directeur Général, y demeurant et domicilié ;

J'ai,

Me AMOUZOU K. Adjéda,
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé,
y demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé
Amenopé Bld. du 30 Août Immeuble CECA non
loin de l'agence ECOBANK Madiba

Notifie et en tête de celle des présentes, laissé à :

à l'attention particulière de Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY, demeurant et domicilié à Lomé quartier Adoboukomé, tél : 228 93 22 79 65, où étant en ses lieux et parlant à : **signification faite en vertu de l'article 58 du code de procédure civile suivant l'ordonnance N° 496/2025 rendue le 12 Novembre 2025 par Monsieur le président du Tribunal de Commerce de Lomé.**

L'original d'une lettre référencée CFNTG/JUR/MM/1849/2025, ayant pour objet « **Mise en demeure** », en date à Lomé du 20 Octobre 2025 commençant par : « **Monsieur, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A, à la date 30/04/2025, vous avait accordé un crédit d'un montant de DIX MILLIONS (10.000.000) de francs CFA, en principal, sur une durée de douze (12) mois à compter du 05/06/2025. La date d'échéance pour le remboursement du prêt était le 05/05/2026, conformément au tableau d'amortissement qui vous a été transmis. Après échéance, vous n'avez toujours pas honoré votre engagement...** » et se terminant par : « **... Comptant vous voir dans les prochains jours, nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos meilleures salutations.** »

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES
POUR QU'IL NE L'IGNORE

Et je lui ai, où étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la mise en demeure sus énoncée que celle du présent exploit dont le coût est de : **30.000 Francs CFA.**

Lomé, le 20 Octobre 2025

UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY
LOME ADOBOUKOME
Tél : 228 93 22 79 65

URGENCE SIGNALÉE

Par lettre au porteur avec accusé de réception

A l'attention particulière de Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY
N° Ref : CFNTG/JUR/MM/1849/2025

Objet : Mise en demeure

Monsieur,

La Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A, à la date 30/04/2025, vous avait accordé un crédit d'un montant de **DIX MILLIONS (10.000.000) de francs CFA**, en principal, sur une durée de douze (12) mois à compter du 05/06/2025.

La date d'échéance pour le remboursement du prêt était le 05/05/2026, conformément au tableau d'amortissement qui vous a été transmis. Après échéance, vous n'avez toujours pas honoré votre engagement.

Nous tenons à vous rappeler que la situation actuelle de votre compte est préjudiciable à notre établissement et pour tenir compte des exigences réglementaires, votre compte a été transféré à notre service contentieux dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sis à Kodjoviakopé où il est géré par le Département Juridique, tel : 92 11 63 33.

En conséquence, nous vous prions de trouver ci-contre la situation détaillée de votre crédit en nos livres, sous réserve des intérêts, agios, commissions et autres frais à échoir :

- Encours impayés : 1 272 371 F CFA
- Encours total au 17/10/2025 : 7 229 087 F CFA
- Frais de signification (clients et caution) : 105 000 F CFA soit 35 000 F CFA par acte.

En conséquence, nous vous mettons, par la présente, en demeure de nous payer dans un délai maximum de **huit (08) jours** à compter de la réception des présentes, le montant total des impayés soit sept millions trois cent vingt-neuf mille quatre-vingt-sept (7 325 087) de francs CFA sous réserve des intérêts, agios, commissions et autres frais à échoir.

Faute de réaction de votre part, nous procéderons sans autre avis ni délai à la liquidation de votre solde dans nos livres.

Le cas échéant, nous initierons toutes procédures judiciaires que nous jugerons appropriées en vue du recouvrement du reliquat de notre créance en principal et intérêts échus sous frais à votre charge.

En mettant ce prêt à votre disposition, la Compagnie Financière Africaine avait vu en vous, un agent économique digne de confiance et un membre important de sa clientèle.

Nous vous rappelons l'importance de conserver une bonne réputation d'emprunteur pour de futures transactions avec votre Agence.

Comptant vous voir dans les prochains jours, nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos meilleures salutations.

NOTIFICATION DE MISE EN DEMEURE

Le deux mil vingt-Cinq (2025) ;
Le Mardi dix-huit (18) Novembre à 11 Heures 30 Minutes ;

A la requête de la **COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE (COFINA TOGO S.A.)**,
ayant son siège social à Lomé, au 21, Boulevard du 13 Janvier Kodjoviakopé Lomé-Togo, Tél : 22 23 68 68/92 68 60 60/98 68 60 60, représentée par son Directeur Général, y demeurant et domicilié ;

J'ai,

Me AMOUZOU K. Adjéda,
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé,
y demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé
Amenopé Bld. du 30 Août Immeuble CECA non
loin de l'agence ECOBANK Madiba

Notifie et en tête de celle des présentes, laissé à :

Monsieur OKWUCHUKWU CORNELIUS ARINZE caution de Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 228 98 68 01 80, où étant en ses lieux et parlant à : **signification faite en vertu de l'article 58 du code de procédure civile suivant l'ordonnance N°496/2025 rendue le 12 Novembre 2025 par Monsieur le président du Tribunal de Commerce de Lomé.**

L'original d'une lettre référencée CFNTG/JUR/MM/1849/2025, ayant pour objet « **Lettre d'information de la caution et mise en demeure** », en date à Lomé du 20 Octobre 2025 commençant par : « **Monsieur, à la date du 30/04/2025, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A, avait accordé à Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY un prêt d'un montant dix millions (10.000.000) de francs CFA, en principal, sur une durée de douze (12) mois à compter du 05/06/2025 sur le compte courant numéro N° 251054808001...** » et se terminant par : « **... Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et les meilleures.** »

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES
POUR QU'IL NE L'IGNORE

Et je lui ai, où étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la mise en demeure sus énoncée que celle du présent exploit dont le coût est de : **30.000 Francs CFA.**

Lomé, le 20 Octobre 2025

M. OKWUCHUKWU CORNELIUS ARINZE
LOME
Tél : 98 68 01 80

URGENCE SIGNALÉE

Par lettre au porteur avec accusé de réception

N° Ref : CFNTG/JUR/MM/1849/2025

Objet : Lettre d'information de la caution
Et mise en demeure

Monsieur,

A la date du 30/04/2025, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A, avait accordé à Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY un prêt d'un montant dix millions (10.000.000) de francs CFA, en principal, sur une durée de douze (12) mois à compter du 05/06/2025 sur le compte courant numéro N° 251054808001.

A cet effet, par la même convention, vous vous êtes porté caution solidaire, aux fins de garantir les engagements de Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY dans la limite du montant maximum de montant dix millions (10 000 000) F CFA en principal, ce qui induit que vous ne pouvez pas évoquer les bénéfices de division et de discussion prévus par l'Acte Uniforme portant Organisation des Suretés.

En cette qualité et en application des articles 23 et suivants de l'Acte Uniforme portant Organisation des Suretés, nous venons par la présente vous informer de la défaillance de Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY qui n'a pas respecté ses engagements contractuels de remboursement du crédit dont elle a bénéficié.

Elle reste donc devoir, à ce jour, à la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A, sous réserves des intérêts et pénalités à échoir, soit sept millions trois cent vingt-neuf mille quatre-vingt-sept (7 325 087) de francs CFA au titre du solde débiteur de son compte courant.

Nous vous transmettons copie de l'exploit de mise en demeure qui lui a été adressé, et vous demandons par conséquent de prendre les meilleures dispositions, afin que la créance susvisée de notre institution soit remboursée dans le **délai maximum de Huit (08) jours** à compter de la réception des présentes.

Passé ce délai sans réaction de votre part, nous procéderons au recouvrement judiciaire de notre créance.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et les meilleures.

 **cofina**
Compagnie Financière Africaine

Lomé, le 20 Octobre 2025

Monsieur DOSSEH KANGNI
MAWUENA
LOME
Tél : 92 81 55 94

URGENCE SIGNALÉE

Par lettre au porteur avec accusé de réception

N° Ref : CFNTG/JUR/MM/1845/2025

Objet : Lettre d'information de la cession
Et mise en demeure

Monsieur,

A la date du 30/04/2025, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A., avait accordé à Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY un prêt d'un montant dix millions (10.000.000) de francs CFA, en principal, sur une durée de douze (12) mois à compter du 05/06/2025 sur le compte courant numéro N° 251054808001.

A cet effet, par la même convention, vous vous êtes porté caution solidaire, aux fins de garantir les engagements de Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY dans la limite du montant maximum de montant dix millions (10.000.000) F CFA en principal, ce qui induit que vous ne pouvez pas évoquer les bénéfices de division et de discussion prévus par l'Acte Uniforme portant Organisation des Suretés.

En cette qualité et en application des articles 23 et suivants de l'Acte Uniforme portant Organisation des Suretés, nous venons par la présente vous informer de la défaillance de Monsieur UMUNNAKWE CHIMEZIE HENRY qui n'a pas respecté ses engagements contractuels de remboursement du crédit dont elle a bénéficié.

Elle reste donc devoir, à ce jour, à la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A., son réserves des intérêts et pénalités à échoir, soit sept millions trois cent vingt-cinq mille quatre-vingt-sept (7.325.887) de francs CFA au titre du solde débiteur de son compte courant.

Nous vous transmettons copie de l'exploit de mise en demeure qui lui a été adressée, et vous demandons par conséquent de prendre les meilleures dispositions, afin que la créance soumise de notre institution soit remboursée dans le délai maximum de **trois (03) jours** à compter de la réception des présentes.

Passé ce délai sans réaction de votre part, nous procéderons au recouvrement judiciaire de notre créance.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et les meilleurs voeux.



Nomres Indicateurs : Société Générale des Comptes d'Indicateurs
Capital social : 1.000.000.000 FCFA
SIS - Numéro d'enregistrement : TSP/GA/02/0000074

Agence pour le droit de l'homme (ADH) / 11 rue de la République / Lomé
Togo - Tél : 92 81 55 94 / Fax : 92 81 55 94 / Email : info@adhtogo.org

Tel : +33 1 69 55 55 55 / Fax : +33 1 69 55 55 55 / Email : serviceclient@adhtogo.org
87 BP 1000 Lomé - Togo

8h 30 : Messe d'action de grâce à la paroisse **St Jean Apôtre de Tsévié**

Reboisement

Le Togo parmi sept pays africains ayant bénéficié d'un projet du Pnue

Le Togo est résolument engagé dans un vaste programme de reverdissement. Outre le Programme national de reboisement en cours jusqu'en 2030, des partenaires dont le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) font également leur part. Certaines préfectures comme celle de l'Ogou (Atakpamé) sont particulièrement bénéficiaires.



Vue partielle du couvert végétal et des collines de Atakpamé (Image trouvée en ligne le 02 décembre 2025)

Niché entre les montagnes émeraude de la région des Plateaux au Togo, Atakpamé, une ville de 80 000 habitants, est connue comme la « ville aux sept collines ». Célèbre pour ses forêts luxuriantes de tecks, de bananiers et d'acajous, la région est également devenue un point chaud de la déforestation alarmante du Togo. Le pays a perdu près de 49 000 hectares de forêts entre 1985 et 2013.

La situation a commencé à changer en 2019, lorsque les habitants d'Atakpamé, avec le soutien du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) et un financement du Service forestier coréen, ont commencé à planter de nouveaux arbres afin de sauver les fragiles écosystèmes montagneux de la région.

« Quand vous regardez nos montagnes aujourd'hui, vous voyez qu'elles sont plus sombres à cause des arbres, elles sont devenues plus belles. Les animaux sauvages sont revenus et nous avons de meilleures pluies », explique Mensah Agouti, un habitant d'Atakpamé qui participe au projet depuis 2019. Pour Mensah Agouti et sa communauté, la forêt n'est pas seulement un élément distinctif du paysage régional, leurs moyens de subsistance en dépendent directement. Le Togo fait partie des

sept pays africains ayant bénéficié du projet dirigé par le Pnue, qui a permis de restaurer 949 hectares de terres dégradées, de renforcer la biodiversité et d'aider les communautés locales à générer des revenus durables grâce au soutien financier du

Service forestier de Corée. « Les forêts sont vitales pour les communautés à travers l'Afrique », déclare Patricia Kameri-Mbote, cheffe de la division juridique du Pnue. « Planter des arbres et restaurer la biodiversité ne protège pas seulement l'environnement naturel : cela contribue également à augmenter la production agricole et à sécuriser les moyens de subsistance. L'un de nos objectifs était de garantir que les populations puissent compter sur une source de revenus durable », affirme Patricia Kameri-Mbote.

Entre 2010 et 2020, le continent africain a enregistré le taux de déforestation le plus élevé au monde, avec environ 3,9 millions d'hectares de forêts disparaissant chaque année. Cette perte a entraîné des conséquences sociales, économiques et environnementales pour les communautés africaines, qui dépendent des écosystèmes pour le bois de chauffe, la nourriture, les médicaments et leurs revenus.

À travers le continent, la déforestation a aggravé les changements climatiques, les forêts jouant un rôle crucial dans le maintien de régimes de précipitations stables et prévisibles. Dans le Sahel, une région semi-aride bordant le désert du Sahara, ces réalités sont particulièrement

frappantes. Au Niger par exemple, la perte de forêts a entraîné des périodes de sécheresse plus longues, une hausse des températures et une aggravation de l'insécurité alimentaire. Les sécheresses sont devenues plus fréquentes, et les communautés les plus défavorisées économiquement paient le prix le plus élevé.

Les dures réalités économiques sont souvent un facteur de déforestation en Afrique. De nombreuses communautés vulnérables considèrent l'exploitation forestière illégale comme leur seule source de revenus, sans mesurer l'impact négatif à long terme que la déforestation aura sur leur sécurité économique.

Au Ghana, le projet a permis de préserver 40 hectares de cocotiers et de nouvelles plantations, ce qui a favorisé l'augmentation des récoltes. Au Niger, les agriculteurs ont bénéficié d'un soutien pour améliorer la production de moringa et d'oignons, deux cultures précieuses sur les marchés locaux et internationaux.

Outre le soutien aux économies locales, les arbres contribuent à améliorer la santé et la qualité de vie des populations. Cinquante hectares de la ceinture verte de la capitale nigérienne, Niamey, ont été restaurés grâce au projet du Pnue. Cet effort a permis de stabiliser les sols et de freiner l'avancée du désert. Il est également crucial pour améliorer la qualité de l'air et réduire la chaleur.

Pour contrer la rareté de l'eau dans les zones touchées par la déforestation, les communautés participant au projet utilisent des eaux usées traitées pour irriguer les semis et reverdir les terres asséchées. « La participation active des communautés leur a permis de s'approprier leurs ressources environnementales et de créer des opportunités économiques pour un avenir plus durable. Nous

sommes fiers de ce qu'elles ont accompli », fait observer Patricia Kameri-Mbote.

Profitant des opportunités offertes par le projet, les communautés du Togo ont replanté 120 hectares

la biodiversité, offrant un espoir pour un avenir plus vert et prospère.

« Je n'arrête pas de dire aux gens que nous devons continuer à replanter notre forêt et à la protéger », explique Mensah Agouti. «



Opération de reboisement en préparation à Atakpamé (Image trouvée en ligne le 02 décembre 2025)

de forêts et installé des clôtures pour protéger les jeunes arbres contre les feux de brousse et les animaux errants. Elles

Ce projet nous a beaucoup aidés. Maintenant, je rencontre des animaux que je n'avais pas vus depuis très longtemps.



Mise en terre d'un jeune plant par un élève (Image trouvée en ligne le 02 décembre 2025)



Atakpamé est aussi une ville touristique (Image trouvée en ligne le 02 décembre 2025)

ont également restauré 49 hectares de terres dégradées. Ces efforts se sont révélés déterminants pour améliorer significativement la qualité des sols, renforcer leur conservation et accroître

Nous redécouvrons notre forêt et nous pouvons apprendre à nos enfants à vivre en harmonie avec elle », conclut le natif de la « ville aux sept collines ».

Edem Dadzie



La solution de
vos paiements et transferts instantanés
au **Togo** et dans
toute l'**UEMOA** !

- 24h/24 et 7j/7 •
- Sécurité garantie •

Coris Bank International,
votre **partenaire de référence.**



BENIN



BURKINA FASO



COTE D'IVOIRE



GUINÉE BISSAU



MALI



NIGER



SÉNÉGAL



TOGO

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

